



## CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS DE SAINT-NAZAIRE LES EYMES

Jeudi 18 octobre – 12h/13h30

# Compte-rendu

### Présents :

Conseillers municipaux enfants : Ange Mathilde, Arnaud Alexandre, Bediou Louise, Bellon Noé, Bocat Loanne, Cochu Vincent, Doux Léonie, Fernandez Joaquim, Galazzo-Magnien Lucie, Huard Hugo, Lefebvre Ninon, Leger-Villa Lucien, Terfassi Nahel, Verdant Lisa.  
+ Michèle Flamand, Maire ; Claude Benoit, 1<sup>er</sup> adjoint ; Marie-Dominique Prin, 2<sup>e</sup> adjointe ; Denis Berne, Conseiller municipal ; Valérie Monzat, responsable service enfance-jeunesse.

CME = Conseil Municipal Enfants ; CMA = Conseil Municipal Adultes ; SNE = Saint-Nazaire les Eymes.

Madame Le Maire accueille les conseillers dans la salle du conseil. Elle présente les personnes et félicite les enfants pour leur élection. Cette salle est également celle des mariages. Elle dispose, comme toutes les salles de conseil municipal, des drapeaux de la France et de l'Europe, de la « Marianne » (dessin ou buste) et de la photo du Président de la République en exercice.

Une mallette est remise à chaque enfant. Celle-ci contient un cahier pour prendre des notes, un stylo, une règle et quelques documents : listes de tous les projets des enfants élus ainsi que le planning des conseils programmés sur l'année. Cette mallette doit être apportée à chaque réunion.

Une photo de l'ensemble des participants est prise.

Claude Benoit rappelle le fonctionnement :

- le CME se réunira en principe une fois par mois sur le temps de midi,
- un pique-nique sera offert aux enfants à chaque CME,
- une convocation sera envoyée aux enfants et parents avant chaque CME,
- l'objectif est de choisir des projets parmi les nombreux présentés et d'en réaliser quelques-uns. Les choix devront se faire en fonction des critères de budget, de faisabilité technique et des délais nécessaires.

Ensuite chaque enfant présente ses projets et donne des explications si besoin.

Puis sont listés tous les projets classés par catégories/thèmes : accessibilité/aménagement du village/aménagement de l'école/sécurité/culture/fêtes/environnement/être ensemble.

Une première sélection est faite en fonction des critères définis. Il reste 27 projets « à garder ». Voir tableau joint.

Parmi la présélection des 28 projets chaque conseiller doit sélectionner 3 projets qu'il présentera (arguments, attentes précises) lors de la prochaine séance, le 15 novembre.

Au cours des prochains conseils, seront programmés :

- une visite de la mairie,
- les explications sur le fonctionnement du CMA par Madame Le Maire,
- l'invitation d'un député, conseiller départemental, conseiller régional et/ou sénateur...

**Questions :**

Combien y a-t-il de conseillers municipaux à St-Nazaire les Eymes ?

-> 23 pour 3000 habitants. Le nombre dépend en effet du nombre d'habitants.

Comment vote-on ?

-> le principe à SNE est à « main levée » mais si un conseiller demande pour un sujet un vote à bulletin secret celui-ci doit être mis en place.

Que signifie la Victoire de 1945 ?

-> Madame le Maire explique et suggère qu'une action soit menée dans ce cadre au nom du CME. Sujet à réfléchir.

**Pièces jointes** : tableau des projets en discussion ; planning des séances du CME

<b>Prochain Conseil municipal enfants : jeudi 15 novembre 2018 - 12h</b>
--